



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT**

DECISION 118/2021

Attribution d'un marché public de travaux par procédure adaptée
Stabilisation et élargissement de la bande de circulation

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspès,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération n°55/20 du Conseil Communautaire en date du 9 Juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes
VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux de stabilisation et d'élargissement de la bande de circulation implanté au sein de la Zone d'Activité Economique (ZAE) « Les Espassoles » sur la commune de Thuir,

CONSIDERANT QU'à l'issue du marché négocié, réalisé auprès de l'entreprise FARINES T.P et après analyse de la proposition du candidat, l'offre du candidat **FARINES T.P** répond aux besoins identifiés de la Communauté de Communes des Aspès en matière de travaux au sein d'une ZAE.

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché de travaux avec :
FARINES T.P
9 route de Thuir
66300 LLUPIA

Pour un montant de 19 350.00 € TTC soit 23 220.00 € TTC.

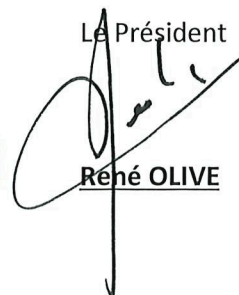
Article 2 : Cette dépense est inscrite, pour sa part, sur le budget ZAE « Les Espassoles » de THUIR de la Communauté de Communes en section de fonctionnement - article 605

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 13 décembre 2021



Le Président

René OLIVE